



Ville de
Niederbronn
les Bains

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : FETE D'AUTOMNE ET DU TERRROIR 349 / JR

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

LE MAIRE DE LA VILLE DE NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2, L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion d'une manifestation publique.

ARRETE

Article 1

A l'occasion de la "Fête d'Automne et du Terroir" prévue le dimanche 26 Octobre 2025 de 10h00 à 17h00, la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits sur le parking du Bureau Central le dimanche 26 Octobre de 06h00 à 21h00 en vue de l'installation et du démontage des stands.

L'interdiction ne s'applique pas aux exposants concernés par la manifestation.

Les places de stationnement situées à l'entrée du parking resteront accessibles. De ce fait, l'accès aux bâtiments privés restera possible (Télécom, communauté de communes, poste).

Article 2

La place de stationnement PMR située au niveau de l'école maternelle du "Petit Pont" (Avenue de la Libération) sera condamnée et délocalisée au niveau de l'entrée du parking du Bureau Central du vendredi 24 Octobre à 14h00 au dimanche 26 Octobre à 21h00.

Article 3

La signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique de la Ville de NIEDERBRONN LES BAINS à partir du lundi 20 octobre afin d'informer les usagers.

Article 4

Seront considérés comme gênants, au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait

NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 20 octobre 2025

Pour le Maire
l'adjoint délégué

Bruno WALD

